

## Pétition du SE-Unsa pour le retour du 80 % en Dordogne

Le 80 % que nous avons, nous SE-Unsa, obtenu en Dordogne en 2004, a disparu l'an passé par choix politique.

Suite à nos interventions au niveau national, le gouvernement s'est engagé à donner des signes positifs vers nos collègues du 1<sup>er</sup> degré et intègre de nouveau la possibilité de demander un 80 %.

En effet, la circulaire ministérielle parue au B.O. du 14 mars 2013, exprime clairement le souhait de voir son retour, et donne même les clés de sa mise en œuvre.

Suite à la réponse défavorable de la DASEN lors de la CAPD du vendredi 22 mars 2013, nous avons demandé une audience pour que nos collègues du 1<sup>er</sup> degré puissent bénéficier du 80 % comme tous les fonctionnaires dont les enseignants du 2<sup>o</sup> degré.

Le temps partiel à 80 % dans la fonction publique est surémunéré à 85,7 %. Les enseignants des écoles comme les autres fonctionnaires ont tout autant besoin de ces dispositions pour allier vie professionnelle et vie personnelle.

Nous demandons l'accès au temps partiel à 80% pour les enseignants du premier degré en Dordogne, comme dans les autres départements où il est de nouveau proposé suite à la parution de la circulaire ministérielle.

Prénom	NOM	Ecole	Signature

Pétition à diffuser largement et à nous retourner :  
SE Unsa – 26 rue Bodin – 24029 PERIGUEUX Cedex  
Ou par mail : 24@se-unsa.org